



**PROCÈS-VERBAL
du COMITÉ SYNDICAL
du mercredi 22 mars 2017
A 20h30**

Étaient présents :

- **Commune de Ferrières-en-Brie :**

Jacques DELPORTE.

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Serge DUJARRIER, Olivier PAUPE, Laurent DELPECH, Laurent SIMON,
Geneviève SERT, Claude VERONA, Manuel DA SILVA.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Gilbert STROHL

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN-POUCHOL, Annie DENIS, Monique HOUSSOU, Serge DELESTAING, Michel VERMOT.

Avaient donné pouvoir :

Dany ROUGERIE a donné pouvoir à Jacques DELPORTE.

Roland HARLÉ a donné pouvoir à Laurent DELPECH

Étaient excusés :

Yann DUBOSC, Thibaud GUILLEMET, Marc ALLEMANDOU, Nadia BEAUMEL, Nicolas DELAUNAY,
Patrick RATOUCHNIAK.

Sont arrivés et sont partis en cours de séance : Serge DUJARRIER, Laurent DELPECH, Geneviève SERT.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h35.

Le Président propose à M. Michel VERMOT (CAPVM), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'inverser le sens de présentation de certains points à l'ordre du jour ; l'ensemble des membres est d'accord. Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

I.01 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 29 juin 2016

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 29 juin 2016.

Aucune observation n'est effectuée par le comité.

Entendu l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À l'unanimité des suffrages exprimés**

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 29 juin 2016.

I.02 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 08 février 2017

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 08 février 2017.

Aucune observation n'est effectuée par le comité.

Entendu l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À l'unanimité des suffrages exprimés**

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 08 février 2017.

I.03 Attribution de marché de création de branchements sous le domaine public.

Le Président cède la parole à Monsieur Delpech qui présente le point.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise SAT pour un montant maximum de 300.000 TTC et d'une durée de quatre années.

DIT que la dépense d'investissement sera imputée au budget 2017 –2315.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

I.04 Adoption du compte de gestion 2016.

ENTENDU :

L'exposé du Président sur le rapport de l'état de situation visé ci-avant, permettant de constater la concordance des montants du Compte de Gestion 2016 du receveur avec ceux du Compte Administratif 2016 du Syndicat dont les votes interviennent au cours de la même séance,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE de la concordance des montants du Compte de Gestion 2016 du receveur avec ceux du Compte Administratif 2016 du Syndicat.

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du receveur.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

I.05 Fixation du montant de la surtaxe syndicale 2017.

Monsieur Paupe souligne que l'augmentation de la surtaxe de 20 centimes a été bénéfique pour les finances du SIAM. Il constate qu'il n'y a pas eu de remarques d'administrés sur cette augmentation.

Monsieur Delpech précise qu'effectivement il n'y a pas eu beaucoup de remarques mais souligne que cela s'explique aussi par les renégociations des contrats de DSP au niveau des communes qui ont abaissé leur coût. S'il est trop tôt pour affirmer qu'on va arrêter la surtaxe en 2019, en revanche on peut déjà dire qu'elle sera diminuée.

Entendu l'exposé du Président tenant compte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 considéré ci-avant, il est proposé de maintenir le montant de ladite surtaxe pour l'année 2017 à **0,55 euros/m³** (cinquante-cinq centimes d'euros).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE de fixer le montant de la surtaxe syndicale pour l'année 2017 à **0,55 euros/m³** (cinquante-cinq centimes d'euros).

DIT que la recette d'exploitation correspondante sera imputée au chapitre 70 « *ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises* » – article 70611 « *redevances d'assainissement collectif* » du budget du Siam.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Arrivée de Monsieur Dujarrier à 21h12

I.06 Adoption du compte administratif 2016.

Avant que ne s'engagent les débats, la Présidence du comité syndical, a été confiée sans aucune objection à un président *ad hoc*, M. Fernand VERDELLET, désigné par l'assemblée délibérante. Le Président du Siam, M. DELPORTE, a assisté à la discussion et s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DONNE quitus à M. Jacques DELPORTE, Président du SIAM pour l'exécution de son budget 2016.

DIT que le Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur de Bussy Saint Georges.

APPROUVE le Compte Administratif 2016 et ses pièces annexes dont les développements et explications nécessaires ont été soumis à l'organe délibérant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

I.07 Affectation des résultats 2016.

Entendu l'exposé du Président rappelant que le budget annuel 2015, présente un excédent total de clôture de 6 181 732.23 € constitué par un excédent de fonctionnement de 779 290.63 € et un excédent d'investissement de 5 402 441.60 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DIT :

- Le solde du résultat d'investissement sera repris en recettes du Budget Primitif 2017 :
à la ligne R 001– Solde d'exécution reporté d'un montant de..... 3 305 367.12 €
- Le solde du résultat d'exploitation sera repris en recettes au Budget Primitif 2017 :
à la ligne R 002 – résultat reporté d'un montant de : 2 472 953.73 €

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

I.08 Vote du budget primitif 2017.

Monsieur Verdellet présente la note de synthèse remise aux élus et il rappelle que la proposition de budget qui est faite a été établit en interne en tenant compte une comptabilité analytique pour mieux préparer les dépenses et recettes de chaque service.

Entendu l'exposé du Président invitant les membres du Comité à procéder au vote du Budget Primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE :

Le Budget Primitif 2017 s'équilibrant en recettes et en dépenses, tant en Section d'Exploitation qu'en Section d'Investissement, de la façon suivante :

Sections	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation :	12 343 115,37 €	12 343 115,37 €
Section d'investissement :	10 900 934,35 €	10 900 934,35 €
Total :	23 244 049,72 €	23 244 049,72 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Monsieur Delpech quitte la séance à 21h30

Arrivée de Madame Sert à 21h31

I.09 Indemnités des élus : changement de l'indice terminal.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président précisant que la délibération visée ci-avant faisait explicitement référence à l'indice brut terminal 1015 et qu'il est nécessaire de la modifier suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique à 1022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE :

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour la durée de leur mandat, le montant maximal de l'indemnité mensuelle brute de fonction du Président et des Vice-Présidents de la manière suivante :
 - Pour le Président : 33,25 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
 - Pour les Vice-Présidents : 16,62 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

I.10 Demande de subvention à l'AESN et au Département pour les études et les travaux relatifs à la conduite de refoulement De Lattre de Tassigny.

Entendu l'exposé du Président rappelant les modalités de demande de l'aide suivant les critères définis par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N.) et le Département de Seine et Marne

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE :

- de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département afin de bénéficier des aides relatives aux études et travaux de réhabilitation de la conduite de refoulement dite « De Lattre De Tassigny » à la STEP de St Thibault sur les communes de Lagny sur Marne et de Saint Thibault des Vignes.,

DIT :

- que les recettes seront imputées au budget 2017 – section Investissement recettes – compte 13111 et 13112.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

I.11 Liste des marchés conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016.

Entendu l'exposé du Président proposant de prendre acte de la liste annuelle des marchés publics conclus par le Siam entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016 et de valider le choix du support de publication,

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR LE SIAM					
ENTRE LE 01/01/2016 ET LE 01/04/2016					
Marchés de Travaux					
Tranches H.T.	Objet du marché	Date de notification	Nom de l'attributaire	Code Postal	Procédure d'attribution
15.000 € à 89.999,99 €			Néant		
90.000 € et plus			Néant		

Marchés de Fournitures					
Tranches H.T.	Objet du marché	Date de notification	Nom de l'attributaire	Code Postal	Procédure d'attribution
15.000 € à 89.999,99 €			Néant		
90.000 € et plus			Néant		

Marchés de Services					
Tranches H.T.	Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code Postal	Procédure d'attribution
15.000 € à 89.999,99 €	Maintenance informatique	29/02/2016	APICOMM	77400	Décision du Président
	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une DSP réseau	31/03/2016	Cabinet Merlin	77100	
90.000 € et plus	Néant				

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des marchés publics conclus par le Siam du 01/01/2016 au 01/04/2016, *ci-avant*.

DIT que le support retenu pour la publication de ladite liste annuelle est le site internet du Siam.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

II Questions diverses

II.01 – Information / Communication

Madame Valot est invitée à présenter un compte rendu de la réunion de la commission « développement durable, information et communication » qui s'est déroulée le 1^{er} mars.

1- Articles à diffuser aux communes

Il est convenu d'envoyer deux articles aux communes tous les six mois. Pour ce premier envoi 2017, les deux articles suivants sont retenus :

- L'avaloir urbain n'est pas une poubelle.
- Préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille.

2- Elaboration du Siam Info

3- Choix de la date de la journée « Portes Ouvertes » le 17 juin

4- Proposition d'activités pour la journée « Portes ouvertes »

La commission a validé la proposition de programme de la journée « portes ouvertes ». Les activités seront les suivantes :

- 2 calèches pour la balade du site et l'explication de la gestion différenciée des espaces verts,

- la visite de la station d'épuration,
- la pêche et l'observation de la faune aquatique,
- la balade contée (avec de préférence 3 créneaux si possible),
- le jardinage écologique par un professionnel,
- la confection de produits ménagers naturels,
- le coloriage des habitants de la mare,
- le monde des abeilles,
- les savants fous,
- le Land Art,
- un groupe de musicien pour l'ambiance.

5- Avancement du projet de la station GNV portée par le SDESM

En février 2016, le SDESM a proposé au SIAM d'étudier la faisabilité d'une station GNV sur le site de la station de Saint Thibault-des-Vignes. L'objectif est de développer une station d'avitaillement en GNV sur le terrain du Siam situé rue du Grand Pommeraye. Cette zone est actuellement occupée par d'anciens logements de fonction dont la démolition est estimée à 150 000€. Le terrain sera loué au Siam. Une évaluation des domaines (source SDESM) donne un prix de location de 13 150 €/an. Une dizaine de véhicules par jour pourraient s'alimenter sur la station au démarrage de celle-ci, sachant que l'objectif est d'atteindre entre 20 et 30 véhicules par jour après 3 à 5 ans d'exploitation (source SDESM).

M. Delporte précise qu'une réunion du SDESM sur ce sujet et l'avancement du projet s'est déroulée ce matin. Le SDESM envisage de démarrer les travaux d'aménagement et d'installation durant le 1^{er} semestre 2018.

6- Valorisation énergétique de la chaleur fatale des eaux usées dans les canalisations de transport

A ce jour, aucune revalorisation de la chaleur produite par le transport des eaux usées n'est mise en place. Pourtant, plusieurs possibilités de récupération existent via des échangeurs à l'intérieur ou en dehors de la canalisation. L'idée serait donc de valoriser la ressource du phi 1000. Cette valorisation servirait à chauffer des bâtiments comme le collège Léonard de Vinci, le Gymnase ou encore le Groupe Scolaire Pierre Villette de Saint-Thibault-des-Vignes. L'investissement financier de ce projet reste à déterminer ainsi que le temps de retour sur investissement. L'association de l'exploitant réseau Véolia dans cette réflexion sera à étudier.

7- Projet panneaux photovoltaïques en toiture de la station de Saint-Thibault-des-Vignes

Cette idée fait suite à l'audit énergétique faite sur la station d'épuration de Saint-Thibault. Le projet a été chiffré par BG et Cythelia (SDESM) et présente des écarts très importants. L'objectif de cette installation de ces panneaux photovoltaïques sur le toit de la station d'épuration serait la récupération de l'énergie pour alimenter le bâtiment administratif du Siam. M. Lelièvre propose de définir un budget de 50 000€ pour commencer le projet en 2017 qui se poursuivrait en 2018.

8- La méthanisation des boues

A l'heure actuelle il n'y a pas de digestion des boues sur la station de Saint-Thibault, ce qui est peu courant pour une station de 400 000 EH disposant en plus de boues primaires bien méthanogènes. Deux études sur la méthanisation ont été faites par BG et Solagro. Il est proposé d'intégrer l'étude de Veolia portant sur l'impact d'une méthanisation sur la filière boues et d'effectuer une synthèse sur l'opportunité du projet en septembre 2017 (Localisation ? Conséquences sur les filières eau et

boues ? Devenir du digestat ? Etc...). Il faudra compter environ 25 000€ pour la réalisation de cette étude. A cela devra être rajouté entre 25 000 et 50 000 euros pour la réalisation de l'étude de danger (indispensable).

II.02 – Agenda.

1. Monsieur le Président précise que la réunion de bureau du 5 avril n'aura pas lieu ; la date de la réunion du comité initialement prévue le 19/04 sera conservée en vue de réunir le bureau. L'ordre du jour portera à minima sur l'analyse des conséquences de la loi NOTRe sur l'organisation administrative, technique et contractuelle de la gestion de la compétence « assainissement » pour le SIAM à l'horizon 2018 et 2020.

2. S'agissant du contentieux avec la SFIL, Monsieur le Président précise qu'une rencontre avec la SFIL s'est déroulée le 3 mars dans nos locaux. Si en fin d'année la SFIL n'a pas donné suite à notre demande d'éclater l'Indemnité de Remboursement Anticipée en deux, à ce jour elle est prête à l'envisager sous réserve que le SIAM lui formule une demande écrite, par application de l'article 31 de la loi de finances n° 2015-1785 du 29 décembre 2015. Il serait alors permis d'envisager un refinancement à un taux supérieur au taux d'usure, possiblement majoré de 50 points de base.

Cependant, Monsieur le Président souligne que les chiffres présentés par la SFIL comportent un écart de 20% (en défaveur du SIAM) par rapport à ceux fournis par le logiciel webdette. Aussi, un rendez-vous technique sera à fixer pour expliquer cet écart et trouver une issue favorable aux discussions.

3. Enfin, Monsieur le Président précise qu'une conférence sur l'audit énergétique devait se dérouler en mai ; elle sera décalée au 20/09 prochain afin de pouvoir y associer notamment la commune de St Thibault des vignes sur les questions relatives au problème de foncier, de PLU...

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 22h00.

***Le secrétaire de séance,
Michel VERMOT.***